

Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 3 avril 2020

Objet : \_\_\_\_\_ **Soutien aux services d'aides à domicile**

## **En soutien aux Services d'aide à domicile, le Département du Loiret augmente le taux horaire des professionnels**

**Dans les circonstances actuelles de la crise sanitaire liée au Covid19, les Services d'aide à domicile (SAAD) sont plus que jamais mobilisés pour agir auprès des personnes en difficultés. Face à cet engagement, le Président Gaudet a souhaité manifester son soutien auprès des professionnels des SAAD, de façon concrète, en augmentant d'1 € chaque heure effectuée au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'aide sociale ménagère.**

Au-delà de la mise à disposition de masques et de gels hydro-alcooliques, le Département du Loiret a souhaité manifester sa reconnaissance envers l'investissement et la mobilisation des professionnels des SAAD. Dans ce cadre, le Président Gaudet a décidé d'augmenter d'1 € les heures réalisées, et ce, rétrospectivement au début de la période de crise, soit le 16 mars 2020.

Cette bonification, pour les services d'aide à domicile (ADMR, Familles rurales...), offre la possibilité à chaque employeur de la reverser à ses propres salariés.

Par ailleurs, afin que ces structures poursuivent leurs missions de façon sereine dans les semaines à venir, le Département va leur octroyer, d'ici 10 jours, une avance de trésorerie, équivalente au montant de leurs facturations pour les mois de février et de mars.

La collectivité met également en œuvre une coordination « confinement domiciliaire » pour traiter toutes éventuelles problématiques de situations d'urgence et/ou de priorités d'actions.

Conscient des efforts fournis par chacun, le Département se veut être un véritable soutien et être au plus présent de ses partenaires.

**Contact presse :**  
Cassandra Germain  
02 38 25 43 93  
06 37 99 23 20  
cassandra.germain@loiret.fr